



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 MAI 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s) : Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Absent(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Emmanuelle LAPOUILLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**LE COLLÈGE DE DEMAIN : VERS UNE NOUVELLE DÉMARCHE
PARTENARIALE ET ACTIONS ÉDUCATIVES MISES EN ŒUVRE DANS LES
COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2023-211)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles L.213-1 à 213-10 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°22 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Partenariat éducatif départemental avec les collèges publics du Pas-de-Calais (2016-2021) » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 02/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année 2023, selon les modalités reprises au rapport et aux annexes joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer, au nom et pour le compte du Département, l'appel à projets relatif au partenariat éducatif en direction des collèges publics, tel que défini au rapport et aux annexes joints à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège, dans les termes du projet joint en annexe n°2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 mai 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Général Adjoint,

Signé

Christian DERUY

Synthèse de l'appel à projet du partenariat éducatif - Rentrée 2023

Axe n°1 : « Bien vivre ensemble au collège »

Ambitions :	Actions proposées :	Action	Description et financement
Intégrer les collégiens à leur nouvel environnement	⇒ Journée d'intégration 6 ^{ème}	Reconduite	L'objectif est de favoriser l'intégration des collégiens de 6 ^{ème} , de créer une cohésion de groupe à l'échelle de la classe et du niveau, d'apprendre autrement. Cette journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire sur la thématique Sport / Nature. Elle peut également aborder d'autres domaines, à l'initiative du collège, comme les thématiques culturelles avec l'accompagnement des compagnies artistiques. Financement : 20 € par élève – Budget prévisionnel : 300 000 €
Respecter les différences et promouvoir l'égalité femmes-hommes	⇒ Ateliers Démocratie & Courage	Reconduite	Le dispositif « Démocratie & Courage » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Les ateliers à destination des élèves reposent sur des principes de pédagogie active et participative, encadrés par des jeunes en service civique, autour de 3 thématiques : les mécanismes de discriminations, les différentes formes de violences, les discriminations sexistes et homophobes. Financement via la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Fédération Léo Lagrange – Budget prévisionnel : 55 000 €
	⇒ Projet Citoyen à thématique départementale : 2023, l'égalité Fille & Garçon	Nouvelle	La thématique départementale du projet citoyen aborde pour l'année scolaire 2023-2024 l'égalité entre les filles et les garçons. Les projets, élaborés à l'initiative des équipes des collèges, promeuvent des actions qui visent à lutter contre toutes les formes de discriminations sexistes, de manière très concrète (lutte contre les stéréotypes, les violences et comportements sexistes) et la recherche d'une égalité dans les parcours scolaires et l'orientation professionnelle. Ces différentes initiatives feront l'objet d'une restitution ou d'un temps fort à l'échelle du territoire. Financement : forfait de 2 000 € par collège – Budget prévisionnel : 250 000 €

Ambitions :	Actions proposées :	Action	Description et financement
Faire confiance aux jeunes pour être acteur de leur cadre de vie et prendre en compte les enjeux climatiques	⇒ Budget participatif des collégiens	Nouvelle	<p>La démarche porte l'ambition d'accompagner les collégiens dans leurs projets en les rendant acteurs, en leur donnant les clefs de la confiance et en les amenant à se respecter, respecter les autres et leur environnement, en les encourageant dans la prise de responsabilité. Le projet vise à ce que les collégiens puissent imaginer, construire et réaliser des projets qui trouvent un écho dans leur environnement, au collège (cadre de vie, bien vivre ensemble, prévention santé, initiatives solidaires, projets éco-citoyens... Un appel à projet spécifique sera défini, au fil de l'année scolaire, pour laisser le temps aux futurs jeunes porteurs de projet, de finaliser leur réflexion et d'élaborer les différentes phases du projet en lien avec l'équipe du collège.</p> <p>Financement : forfait de 1 500 € par collège – Budget prévisionnel : 187 500 €</p>
	⇒ 30 ans d'Eden 62	Nouvelle	<p>Le Département gère le réseau des sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour leur intérêt écologique et paysager. A l'occasion des 30 ans de la création d'Eden 62, il est proposé aux collégiens et aux adultes qui les accompagnent, de découvrir la richesse de ces sites, souvent à proximité d'un collège et de comprendre, in-situ, l'action pérenne menée par Eden 62. Cette découverte permet d'apporter des connaissances scientifiques sur le vivant et de comprendre les interactions qui existent. Elle invite aussi à réfléchir sur les enjeux de la préservation de la biodiversité pour les générations présentes et futures.</p> <p>Financement via la convention avec Eden 62 et prise en charge des transports – Budget prévisionnel : 130 000 €</p>
	⇒ Challenge Cubes.s	Reconduite	<p>Cube.S est un challenge à destination des établissements scolaires leur permettant de diminuer leur empreinte environnementale en agissant sur les consommations d'énergie, en synergie avec les programmes éducatifs et l'accompagnement du Cerema. Ce challenge permet d'éduquer les élèves aux économies d'énergie et d'en faire des citoyens responsables de leur consommation, mais aussi d'améliorer la qualité environnementale des bâtiments tout en faisant baisser les factures d'énergie grâce à des bonnes pratiques inscrites sur la durée.</p> <p>Financement : forfait de 2 000 € à 4 000 € par collège – Budget prévisionnel : 60 000 €</p>

Axe 2 : « Accompagner les parents »

Ambitions :	Actions proposées :	Action	Description et financement
Promouvoir la coéducation et la place des parents dans la réussite des collégiens	⇒ Animation de l'espace parents	Nouvelle	<p>Le projet s'adresse aux équipes des collèges associant les parents d'élèves ayant le souhait de mobiliser des parents sur une ou plusieurs thématiques liées à la réussite et l'épanouissement des collégiens. Il s'agit, dans cet esprit, de favoriser le partage et le faire ensemble, de prévenir la rupture scolaire, de mieux comprendre la période de l'adolescence, de favoriser le lien social ou de lutter contre les discriminations. Ce programme d'animation, à construire collectivement, s'appuie sur les acteurs départementaux, les structures extérieures en fonction des projets que les parents et le collège souhaitent mettre en place.</p> <p>Financement : forfait de 2 000 € par collège – Budget prévisionnel : 20 000 €</p>
	⇒ Accompagner les parents à l'usage de l'ENT	Nouvelle	<p>En complémentarité des actions déjà menées par les collèges à destination des familles, le Département et le réseau Canopé travaillent à la mise en place d'ambassadeurs ENT pour accompagner les parents qui n'ont pas activé leur compte ENT. Les profils des ambassadeurs sont variés : association de parents d'élèves, animateurs des centres sociaux ou d'associations engagées sur l'inclusion numérique... Une fois formés, ces ambassadeurs sont mobilisables par les collèges pour accompagner les parents selon un format défini entre l'établissement et la structure, en fonction des besoins et spécificités locales.</p> <p>Financement via la convention avec l'Atelier Canopé – budget prévisionnel : 5 000 €</p>

Axe 3 : « Faire grandir les collégiens »

Ambitions :	Actions proposées :	Action	Description et financement
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	⇒ Projet Education & Culture	Nouvelle	Favoriser l'accès des collégiens aux arts et à la culture, en faisant appel à des démarches de rencontre avec les artistes, les lieux et les œuvres est l'ambition portée par le Département. Les équipes des collèges ont ainsi la possibilité de présenter un projet qui s'adresse à l'ensemble d'un niveau dont le choix relève de l'autonomie pédagogique et qui se déroule avec des acteurs de proximité pour faciliter des liens pérennes, au sein du collège ou sur des lieux culturels. Financement : forfait de 2 000 € par collège pour le niveau < 100 élèves ou 20 € par élève – Budget prévisionnel : 320 000 €
	⇒ Collège au cinéma	Reconduite	Collège au cinéma est un dispositif de sensibilisation à l'art cinématographique. Les élèves bénéficient d'un visionnage des 3 films inscrits au programme et de prolongements pédagogiques, sous forme de rencontres en classe entre les élèves et un intervenant spécialiste de l'image ou d'ateliers d'initiation au tournage et de découverte des métiers liés au monde cinématographique. Financement via la convention avec l'association « De la suite dans les images » et le cinéma Les Étoiles de Bruay-la-Buissière et prise en charge des transports - Budget prévisionnel : 60 000 €
	⇒ Ateliers de pratique	Reconduite	Les ateliers, ouverts à tous les arts, visent à faire découvrir aux élèves la diversité et la complémentarité des expressions artistiques, par une approche à la fois pratique et critique qui sollicite leurs capacités d'innovation, d'expérimentation, d'échange. La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) vérifie la qualification des intervenants relevant du secteur artistique et culturel. Financement : 763 € par atelier - Budget prévisionnel : 23 000 €
	⇒ Arts de la scène	Reconduite	Le dispositif « Arts de la scène » s'adresse aux collèges ruraux et/ou éloignés de l'offre culturelle avec l'ambition de réduire cette fracture où les coûts de transports sont un frein à l'ouverture des collégiens, à leur formation pour être des publics curieux et des spectateurs impliqués. La volonté est de proposer un parcours complet. Dans cet esprit, une compagnie professionnelle est associée au collège pour toute l'année : elle anime des ateliers et co-construit un spectacle vivant avec les collégiens. Plusieurs temps de restitution sont prévus tout au long du parcours. Financement via la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ligue de l'enseignement – Budget prévisionnel : 100 000 €

	Actions proposées :	Action	Description et financement
	⇒ Résidences d'artistes	Nouvelle	<p>Le projet de résidence d'artiste permet d'aborder une thématique citoyenneté à travers la rencontre avec des artistes dans le cadre d'un processus de création où les collégiens sont pleinement associés. Un travail de médiation auprès des élèves, de leur famille et de la communauté éducative est engagé en parallèle, permettant la découverte d'un univers artistique, la construction d'un esprit critique, les échanges avec les artistes.</p> <p>Financement : 12 500 € par résidence - Budget prévisionnel : 75 000 €</p>
Découvrir le département du Pas-de-Calais	⇒ Territoire agricole	Nouvelle	<p>Le Département porte une politique ambitieuse en matière de restauration dans les collèges du Pas-de-Calais qui se traduit à la fois par la sensibilisation des collégiens à une alimentation locale et de saison, en lien avec les producteurs locaux, soucieux de l'impact environnemental. Dans cet esprit, la démarche vise à créer des liens entre des collégiens et une exploitation agricole de proximité afin de découvrir le monde rural, les activités agricoles et les paysages autour de l'exploitation.</p> <p>Financement via la convention avec les associations « Le Savoir Vert » et « Accueil Paysan » - Budget prévisionnel : 50 000 €</p>
	⇒ Génération Mer	Reconduite	<p>Le Département et le centre Nausicaà à Boulogne-sur-Mer accompagnent progressivement les collégiens du Pas-de-Calais vers la constitution d'une « Génération Mer », consciente et mobilisée sur les enjeux de valorisation et de préservation. Il s'agit pour les jeunes de s'engager dans un parcours afin de mieux connaître et valoriser l'atout « Mer » du Pas-de-Calais, comprendre l'importance de ce patrimoine pour le bien-être de tous les habitants et contribuer collectivement à préserver cette richesse.</p> <p>Financement : prise en charge de la billetterie d'entrée et de la e-classe préparatoire à la visite - Budget prévisionnel : 70 000 €</p>
Promouvoir l'ouverture au monde et mieux comprendre les enjeux contemporains	⇒ Séjour européens	Reconduite	<p>Le Département encourage les équipes des collèges à élaborer des séjours avec nuitée dans un pays européen. Il s'agit de mettre le collégien en situation de communiquer dans la langue étrangère étudiée au collège et l'accompagner dans sa construction en tant que citoyen européen lors d'une première mobilité internationale.</p> <p>Financement : Forfait de 2 000 € par séjour et par collège - Budget prévisionnel : 250 000 €</p>

	Actions proposées :	Action	Description et financement
	⇒ Education aux médias : Webradio, Jeunes Reporters et Ta Voix	Reconduite	<p>Face à la profusion des informations issues de différents médias, le Département met en œuvre les actions qui permettent aux élèves d'exercer pleinement leur citoyenneté. Il s'agit d'avoir une lecture critique et distanciée des contenus diffusés, de comprendre leur construction, leur interprétation, d'identifier les sources et de découvrir, avec l'accompagnement de professionnels reconnus, la société de la communication et ses modes de fonctionnement.</p> <p>Financement via la convention avec l'école supérieure de journalisme de Lille et la Voix du Nord - Budget prévisionnel : 26 000 €</p>
	⇒ Programme d'études intégrées – Sciences Po	Reconduite	<p>En partenariat avec Sciences Po, la démarche proposée vise à encourager, dès le collège, des élèves de condition modeste et de bon niveau scolaire à réussir leur entrée au lycée et se projeter au-delà. L'objectif est donc de sensibiliser ces collégiens à l'enseignement supérieur, d'élargir leurs horizons et de leur faire prendre conscience de leurs capacités. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, les collégiens élaborent un projet écrit, avec l'aide d'étudiants tuteurs de Sciences Po Lille et de leurs professeurs pour le présenter devant un jury lors d'une soutenance.</p> <p>Financement via la convention avec Sciences Po Lille - Budget prévisionnel : 20 000 €</p>

Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du partenariat éducatif départemental Année scolaire 2023-2024

Entre

le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente, en date du

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Le **collège** « xxx », situé « xxx rue xxxxxxxx » à « xxxx », représenté par Monsieur ou Madame « xxxx », agissant en qualité de chef d'établissement, et suite à la présentation au Conseil d'administration du

ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

PREAMBULE

Le Département porte l'ambition de proposer à l'ensemble des collégiens et tout au long de leur parcours scolaire, les meilleures conditions de travail, d'épanouissement et de réussite.

Cette priorité se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre du projet de mandat et sa déclinaison à travers le Pacte des Réussites Citoyennes qui s'articule autour de 2 défis et 10 objectifs :

- **Ouvrir le champ des possibles**
 - Faire confiance aux jeunes
 - Garantir l'égalité des chances au collège
 - Accompagner les parents pour la réussite des collégiens

- **Faire société, ensemble, avec nos différences**
 - Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations
 - Promouvoir l'égalité femmes-hommes
 - Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens
 - Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens
 - S'appuyer sur les valeurs du sport pour créer du lien
 - Éveiller les consciences aux enjeux climatiques
 - Promouvoir l'ouverture au monde

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département engage une dynamique forte dans laquelle le projet éducatif départemental s'inscrit, en collaboration avec les acteurs éducatifs et les ressources des territoires, pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, partout dans Pas-de-Calais.

Afin de permettre au Collège et à ses partenaires de concrétiser des projets éducatifs, le Département accorde des moyens financiers supplémentaires et attribués dans le cadre d'un appel à projet, ouvert à tous les collèges publics.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1^{er} : Objet

Par délibération du XX 2023, le Département réaffirme son soutien, dans le cadre du partenariat éducatif départemental, à toutes les initiatives qui promeuvent les valeurs humanistes de solidarité, d'égalité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et d'inclusion.

Dans le strict respect des compétences de chacun, le Collège s'est inscrit dans ce partenariat et a répondu favorablement à l'appel à projet, en proposant les démarches éducatives suivantes et articulées autour de 3 piliers fédérateurs :

Axe	Objectifs :	Actions :	Numéro du projet	Financement départemental
Bien vivre ensemble au collège	Intégrer les collégiens à leur environnement	⇒ Journée d'intégration 6 ^{ème}		
	Respecter les différences et promouvoir l'égalité femmes-hommes	⇒ Ateliers Démocratie & Courage		
		⇒ Projet Citoyen Egalité F&G		
	Faire confiance aux jeunes pour être acteur de leur cadre de vie et prendre en compte les enjeux climatiques	⇒ Budget participatif des collégiens		
		⇒ 30 ans d'Eden 62		
	⇒ Challenge Cubes.s			
Accompagner les parents	Promouvoir la coéducation et la place des parents dans la réussite des collégiens	⇒ Animation de l'espace parents		
		⇒ Inclusion numérique (ENT)		
Faire grandir les collégiens	Ambitions : Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	⇒ Projet Education & Culture		
		⇒ Collège au cinéma		
		⇒ Ateliers de pratique		
		⇒ Arts de la scène		
		⇒ Résidences d'artistes		
	Découvrir le département du Pas-de-Calais	⇒ Territoire agricole		
		⇒ Génération Mer		
	Promouvoir l'ouverture au monde et mieux comprendre les enjeux contemporains	⇒ Séjour européens et JRE		
⇒ PEI – Sciences Po				

Total du financement départemental pour les projets éducatifs 2023-2024 :	€
----------------------------------------------------------------------------------	---

Dont financement versé directement au collège :	€
--------------------------------------------------------	---

Dont financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège :	€
------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Article 2 : Le montant de la subvention

Afin de permettre la réalisation des actions définies à l'article 1 (hors financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège), le Département verse au collège, une participation d'un montant de XXXX €.

Ce montant prend en compte les reliquats des projets éducatifs, identifiés par le Collège en juin 2023, pour un montant de XXX €.

Article 3 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et les virements seront effectués, en une seule fois, par la payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense).

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2023-2024. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 5 : Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- ✓ soumettre la convention à l'avis du conseil d'administration du collège,
- ✓ utiliser les montants attribués à la réalisation des actions éducatives définies à l'article 1.
- ✓ rendre compte au Département, au plus tard le 1^{er} juillet 2024, du bilan financier des actions, selon des modalités d'enquête qui seront communiquées à partir du 1^{er} mai 2024. Les factures doivent être mises à disposition en cas de demande du Département.
- ✓ mentionner le soutien financier du Département lors des présentations ou valorisations des projets sur tous les supports de communication (site internet de l'établissement, affiches, flyers, document administratif en lien avec les familles...) en y apposant obligatoirement le logo du département :



Article 6 : Le bilan de la convention

Chaque année avant la fin de l'année scolaire, les deux parties s'engagent à faire un bilan qualitatif des opérations et à partager les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante.

Article 7 : Modifications, résiliation de la convention et voies de recours

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 2. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Arras,

Pour le Collège,
Le Chef d'établissement,

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,

XXXX

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Réussites Éducatives et Prospectives

RAPPORT N°31

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 MAI 2023

LE COLLÈGE DE DEMAIN : VERS UNE NOUVELLE DÉMARCHE PARTENARIALE ET ACTIONS ÉDUCATIVES MISES EN ŒUVRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS

Depuis plus de 10 ans, le Département investit au-delà de ses compétences obligatoires et conduit une politique ambitieuse en matière d'actions éducatives, de formation des citoyens et d'ouverture au monde et à la culture. Ainsi, de nombreuses actions sont mises en place, chaque année, au bénéfice des collégiens issus des 125 collèges publics.

La démarche de concertation, impulsée par le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » voté le 21 novembre 2022, a conduit à renforcer les partenariats afin de fluidifier les complémentarités de chacun et rendre les actions plus cohérentes et efficaces, dans une approche globale et transversale.

Dans cet esprit le nouveau partenariat éducatif en direction des collèges s'appuie désormais sur 3 socles, fondements des actions et des valeurs promues par le Département. Entre poursuite d'actions emblématiques et nécessaire innovation, il s'oriente sur les ambitions stratégiques suivantes :

✓ Bien vivre ensemble au collège.

Le collège est une étape charnière dans le parcours scolaire, phase où l'adolescent se construit dans de nombreux domaines. Le Département porte l'ambition de proposer les meilleures conditions d'apprentissage et de vie avec la participation active des équipes des collèges dont les agents ATTEE, présents au quotidien.

Au-delà des espaces d'accueil, une attention toute particulière est portée sur l'intégration des nouveaux élèves et la lutte contre toutes les formes de discrimination. A ce titre, un focus sur l'égalité « garçon-fille » dans toutes ses dimensions sera proposé pour l'année scolaire 2023-2024.

De plus, le collège est une « pépinière » de projets environnementaux et citoyens innovants qui ne demandent qu'à être soutenus, dans un climat serein et propice au bien vivre ensemble. Aussi, le nouveau partenariat éducatif a non seulement l'ambition de

contribuer à la réussite éducative des collégiens et de favoriser leur épanouissement, leur émancipation, mais aussi de placer les jeunes au cœur de la vie des établissements en les rendant acteurs et forces de propositions. C'est dans cet objectif que « le budget participatif des collégiens » est aujourd'hui pensé. A travers ce nouveau dispositif, le département répond à son engagement de faire confiance aux jeunes. Il permettra aux collégiens d'expérimenter et d'influer durablement sur leur cadre de vie tout en prenant en compte les enjeux climatiques, notamment par la participation au challenge énergétique « Cube.s ».

✓ Accompagner les parents.

Parce que la place des parents est déterminante dans le processus d'apprentissage des collégiens, le Département s'est engagé à les accompagner. Le partenariat éducatif vise à renforcer, aux côtés des équipes éducatives, les liens entre le collège et les familles afin de partager les clés de compréhension des grandes étapes de la scolarité du collégien. Le Département entend jouer pleinement son rôle, en affichant clairement cette priorité dans le socle du partenariat éducatif.

Concrètement, pour s'assurer pleinement une coéducation, il convient de réduire, pour certaines familles, la fracture numérique, en proposant notamment un accompagnement renforcé à l'usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT). Il s'agit également d'élaborer de manière conjointe les animations des espaces parents en complément aux dispositifs de soutien tels que les maisons des adolescents.

Les nouvelles actions proposées se fondent sur le respect de 3 principes : l'estime avec la reconnaissance de la spécificité et la légitimité de chacun, la coopération autour d'enjeux partagés et l'explicitation des parcours au collège.

✓ Faire grandir les collégiens.

Les collégiens d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Le Département affirme son ambition en proposant des dynamiques éducatives qui contribuent à la construction et à la formation du futur citoyen.

Parmi les entrées privilégiées, figure tout naturellement la culture comme vecteur de citoyenneté pour les collégiens. En proposant à chaque établissement, un large panel d'actions qui privilégient une approche concrète de l'art et de la culture, qui proposent des rencontres avec les artistes, les lieux culturels, les œuvres, le collégien est placé comme acteur et producteur de culture. Ainsi, à titre de nouveauté, des résidences d'artistes seront déployées dans les collèges sur des thématiques citoyennes.

En plus des projets culturels qui contribuent à l'ouverture d'esprit, le Département impulse des opérations d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression sous toutes ses formes (presse écrite, studio média, webradio, etc). Promouvoir l'ouverture au monde par l'accompagnement des séjours en Europe et mieux comprendre les enjeux contemporains sont aujourd'hui, dans un contexte d'incertitudes, des enjeux que le Département renforce dans ce nouveau partenariat éducatif.

Enfin, si la dimension européenne est naturellement partie prenante du processus de construction, il ne faut pas négliger une approche locale avec l'appropriation, à sa juste valeur, des richesses du Pas-de-Calais et des spécificités des territoires. Des actions autour des paysages ruraux et agricoles ou encore de la façade maritime sont inscrits dans ce nouveau partenariat.

Acteur éducatif de premier plan et le revendiquant, le Département a donc imaginé un nouveau partenariat éducatif qui s'appuie sur une large concertation, et s'engage aux côtés des collégiens, des équipes des collèges et des parents en faveur de l'épanouissement et la réussite de tous.

Ce nouveau cadre de partenariat éducatif s'inscrit dans une nouvelle stratégie de coopération avec les établissements. En effet, une convention présentée au Conseil d'administration du collège en début d'année scolaire permettra non seulement de rendre lisible l'engagement du Département auprès de la communauté éducative, mais également de créer les véritables conditions d'un partenariat durable et structurant.

Cette politique ambitieuse bénéficie d'un financement dédié à hauteur de

1,5 millions d'euros. Ainsi, sur la base d'un appel à projet, lancé en mai-juin 2023, le collège déterminera les actions qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre des priorités départementales précitées. Les financements attribués, selon les modes de calcul en annexe, seront examinés et présentés dans un rapport spécifique.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport et ses annexes ;
- de m'autoriser à lancer l'appel à projets en direction des collèges publics tel que défini par le présent rapport et ses annexes ;
- de valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège selon les termes du projet joint en annexe n°2.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY